

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **37 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Détente sur le marché du logement. — Dans les communes de plus de 2000 habitants, le recensement des logements vacants a lieu chaque 1^{er} décembre. On possède maintenant les principaux résultats du dernier décompte en ce qui concerne les villes importantes. Comparativement à l'année 1964, on constate une augmentation notable du nombre des logements vides. Il se peut que la moyenne pour l'ensemble de la Suisse atteigne 4 ‰, et que ce taux soit même dépassé. Selon la Commission fédérale du logement, il faudrait que le taux atteigne 5 ‰ pour que l'on puisse parler d'un équilibre du marché du logement. Mais, en fait, les résultats varient considérablement d'une ville à l'autre.

Selon le décompte effectué par la Société pour le développement de l'économie suisse, le taux des logements vacants a passé, à Genève, de 1 ‰ en décembre 1964 à 6 ‰ en décembre 1965. Il en a été de même à Bâle-Campagne, tandis que dans l'agglomération bernoise, il a passé de 0,63 à 2,6 ‰, à Lucerne de 0,9 à 1,3 ‰, à Aarau de 1,1 à 3,9 ‰ et à Saint-Gall de 1,5 à 2,5 ‰. En ce qui concerne la moyenne des cinq grandes villes (Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne), le taux a passé de 0,3 à 1,2 ‰, taux qui n'avait plus été atteint depuis 1956.

La Commission fédérale du logement estimait à fin 1962 à 30 000 le nombre des logements nouveaux nécessaires par année pour rétablir quelque peu l'équilibre du marché. Cette demande a été largement satisfaite par l'activité du bâtiment déployée ces dernières années.

La situation évolue donc de façon heureuse. Il faut toutefois relever que les logements disponibles sont d'un prix inabordable pour ceux qui disposent de revenus se situant dans la moyenne. Il est exclu de s'offrir un appartement de 500 fr. par mois lorsqu'on gagne 1200 ou 1500 francs. Il y a décalage réel entre la demande et l'offre.

Ralentissement dans les échanges franco-suisses. — La Chambre de commerce suisse en France communique les derniers chiffres des échanges franco-suisses qui confirment le développement ralenti déjà constaté au cours des années antérieures.

Les exportations suisses vers la France, d'autre part, progressent seulement de 5,4 ‰ au lieu de 9 ‰ en 1964 (1963 : + 18 ‰) et atteignent en 1965 le chiffre de 1052 millions de francs suisses (1964 : 998 millions).

Les ventes françaises en Suisse, d'autre part, n'augmentent que d'un million pour arriver à 2312 millions de francs suisses (1964 : 2311 millions). Si les importations en provenance de France marquent encore une progression de 15 ‰ en 1964, elles se stabilisent donc sur le même niveau que l'année antérieure. Une des causes principales de cette évolution est la baisse générale de la demande suisse de biens étrangers, conséquence de la politique de stabilisation du gouvernement helvétique.

A la suite de cette évolution, le commerce franco-suisse en 1965 se solde par un déficit d'un milliard 260 millions de francs suisses en faveur de la France, en diminution de 4 % par rapport à l'année passée.

Nouveau matériau de revêtement. — Un nouveau matériau de revêtement, qui promet de révolutionner la construction de routes, a été lancé récemment sur le marché américain par la société General Electric. A base de caoutchouc-silicone dont il a la flexibilité, le matériau devient aussi dur que le béton. Il résiste aux températures les plus extrêmes, est totalement imperméable et apparemment inusable. Il peut être utilisé non seulement pour le revêtement des routes à grande circulation, mais également de pistes d'aérodromes, terrasses, piscines, planchers de garages et ponts de navires.

ANNEXES

Bientôt la fortune ?

Le gros lot d'un quart de million de francs du tirage de la Seva du 21 décembre 1965 a souri à un bûcheron habitant le Mittelland. Cette fois-ci, la fidélité a été bien récompensée. Depuis longtemps, l'heureux gagnant était un client régulier de la Seva et voilà qu'il se trouve libéré de tout souci pour l'avenir. Le lot de 50 000 fr., lui, a été gagné par un agriculteur seelandais, et celui de 20 000 fr. par une habitante de la Suisse romande. Quant à la plus grande partie des lots de l'émission de Noël, soit près de 50 000, d'une valeur de plus de 600 000 fr., ils ont fait des heureux dans tout le pays.

Le prochain tirage de la Seva aura lieu le 1^{er} mars 1966, à Oberdiessbach. Le plan de tirage, très varié, offre notamment un gros lot de 120 000 fr., 2 lots de 50 000 fr. et 15 lots de 1000 fr. Au total 43 038 lots d'une valeur globale de 501 000 fr. seront tirés au sort. Un plan prometteur que chaque acheteur apprécie.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.